

218C1698
FR0004175842-DIV18

19 octobre 2018

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

La société Tikehau Capital et la société SELECTIRENTE ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat que la première envisage de déposer¹ sur les titres de la seconde.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SELECTIRENTE sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés par les sociétés Tikehau Capital le 18 octobre 2018 et SELECTIRENTE le 19 octobre 2018.